
RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

- ATTENDU QU' il est requis, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, que toute municipalité soit munie d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus;
- ATTENDU QUE le règlement en vigueur actuellement, soit le Règlement 2014-589, a remplacé le Règlement 2011-566;
- ATTENDU QUE les principales valeurs de la Municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :
1. l'intégrité;
 2. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 3. le respect envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens;
 4. la loyauté envers la Municipalité;
 5. la recherche de l'équité;
 6. l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;
- ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :
1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
 3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
- ATTENDU QU' un avis de motion d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil du 2 juin 2014;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 7 juillet 2014 et que personne n'a manifesté son intérêt;

Résolution 2014-185

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

1. D'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus ».
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly
Le 11 août 2014.

